



Régularisation par le billet du mariage avec un conjoint français

Par **titeuf**, le **30/10/2010** à **20:09**

Bonjour, je me permet de vous contactez pour m'aider a trouver une solution a ma situation; je suis rentrer en France en 1998 sans visa je me suis marié en août 2008 avec une française après le mariage j'ai commencer les démarche pour régulariser ma situation auprès de la préfecture malheureusement se n'est pas fait encore car c'est la deuxième fois qui donne un r  cipient de 3 mois sans avoir le droit de travailler sachant que j'ai fournis toutes les pi  ces qui m'ont demander j'ai m  me obtenue une promesse d'embauche; merci de me r  pondre

Par **mimi493**, le **30/10/2010** à **20:50**

La r  gularisation par le mariage exige d'avoir un visa long s  jour. Si vous   tes entr   irr  guli  rement, vous ne pouvez pas avoir ce visa long s  jour en pr  fecture, qui est en droit d'exiger que vous retourniez dans votre pays pour obtenir ce visa. Si vous demandez votre r  gularisation par le travail, ce n'est qu'une possibilit  , le Pr  fet est en droit de refuser (et vous ensuite, vous pouvez faire un recours). Sauf si votre promesse d'embauche est dans un m  tier sous tension dans votre r  gion, il faut que ce soit votre employeur qui fasse les d  marches pour prouver qu'il n'a pas trouv      embaucher un r  sident fran  ais.